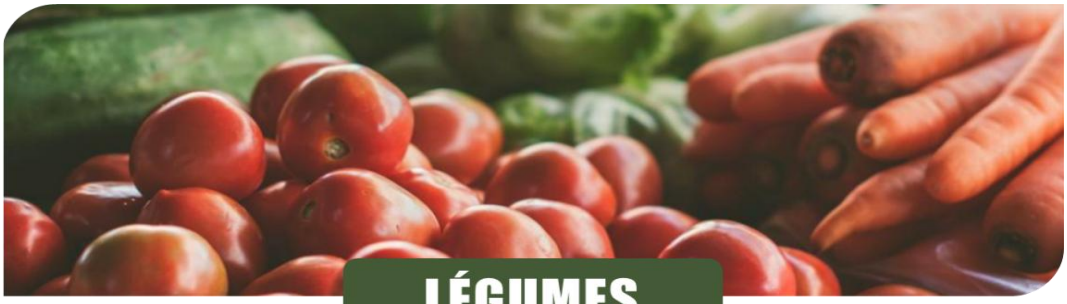
bsv
bulletin de santé du végétal
Centre - Val de Loire

N° 18
du 28/10/2026



LÉGUMES

SOMMAIRE

RAVAGEURS COMMUNS 1
CAROTTES 7
POIREAUX 9
MIEUX CONNAÎTRE 13
NOTES NATIONALES 18

Directeur de publication

Maxime BUIZARD-BLONDEAU,

Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire

13 avenue des Droits de l'Homme – 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle.

La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité.

Rédacteurs

CA41/ CA45/ FREDON Centre-Val de Loire

Observateurs

Chambres d'Agriculture 41 et 45, Fredon Centre-Val de Loire, BCO, Ferme des Arches, Ferme de la Motte, Axéréal, Cadran de Sologne, ADPLC, Soufflet, la SCAEL et Allium Beauce Company.

Relecteurs :

CRA CVL / SRAL CVL

Votre avis nous intéresse :
Le Comité scientifique et technique (CST) de la Stratégie Écophyto 2030 (https://agriculture.gouv.fr/le-comite-scientifique-et-technique-de-la-strategie-ecophyto-2030) est mandaté pour élaborer un indicateur de pressions biotiques à l'échelle régionale, afin de contribuer à l'analyse annuelle des ventes de produits phytopharmaceutiques.
Dans ce cadre, nous sommes actuellement à la recherche d'experts dans différentes filières — principalement en grandes cultures, cultures industrielles, arboriculture, viticulture et culture tropicales — pour répondre à un court questionnaire visant à hiérarchiser les bioagresseurs selon leur importance dans les décisions de traitement. L'objectif est d'identifier ceux qu'il conviendrait de prendre en compte en priorité dans la construction de l'indicateur de pressions biotiques. Les cultures concernées sont : blé, maïs, orge d'hiver, colza, pomme de terre, betterave sucrière, vigne à raisin de cuve, pommier à pommes de table, bananier.
Ce questionnaire est anonyme et ne devrait pas nécessiter plus de 5 minutes. Le questionnaire sera clôturé le 15 novembre 2026.
Voici le lien pour accéder au questionnaire :
https://sondages.inrae.fr/index.php/978443?lang=fr

EN BREF

Mouche mineuse des alliacées : L'activité de la mouche arrive à son terme.
Mouche de l'oignon : risque fort.
Mouche des semis et du chou : risque modéré.
Carotte : une capture en semaine 42 à Guilly, mais le vol touche à sa fin.
Poireau : pas de risque de thrips ni de teigne. Début d'alternariose.

Le BSV est fini pour cette saison. Le BSV bilan aura lieu en décembre.

Financé dans le cadre de la stratégie écophyto
GOUVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité
OFB OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ
BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL ÉCOPHYTO
CHAMBRE D'AGRICULTURE CENTRE-VAL DE LOIRE

MOUCHE MINEUSE DES ALLIUMS

Composition du réseau d'observation

Observations dans le cadre du réseau oignon et poireau.

	Loiret (45)	Indre-et-Loire (37)	Loire-et-Cher (41)
Piégeage pots de ciboulette	1 Orléans	1 Azay-sur-Indre	1 Soing-en-Sologne 1 Blois

Contexte d'observations

Le vol d'automne touche à sa fin.

Seuil indicatif de risque

Sur la mouche mineuse, l'apparition de piqûres indique le début du vol.

À Orléans (45), la semaine 43 a enregistré une moyenne de 0,67 piqûre par pot, correspondant à 2 feuilles piquées sur l'ensemble des 3 pots suivis. En semaine 44, aucune piqûre n'a été observée.

Dans l'Indre-et-Loire (37), une piqûre a été observée en semaine 43. En revanche, aucune piqûre n'a été observée en semaine 44.

Dans le Loir-et-Cher (41), à Blois, aucune piqûre n'a été observée en semaine 43. Toutefois à Tours-sur-Sologne, une moyenne de 1,2 piqûre par pot a été enregistrée en semaine 44.

Cela indique que la mouche mineuse diminue son activité dans l'ensemble des secteurs suivis.

Prévision

Dans les dix prochains jours, les **conditions ne seront pas favorables au développement de la mouche mineuse**. La baisse des températures liée à l'arrivée de l'hiver, avec des maximales de l'ordre de 13 °C, devient défavorable à l'activité de la mouche, qui préfère des températures modérées.

Le risque d'infestation reste moyen dans les secteurs touchés, mais tend à diminuer.



Mesures prophylactiques :

➢ Les apports de compost ou de matière organique sont à réaliser bien en amont de la date d'implantation pour de nombreuses cultures sensibles aux mouches des semis. Veillez également à bien enfouir les résidus de récolte sur les parcelles voisines.

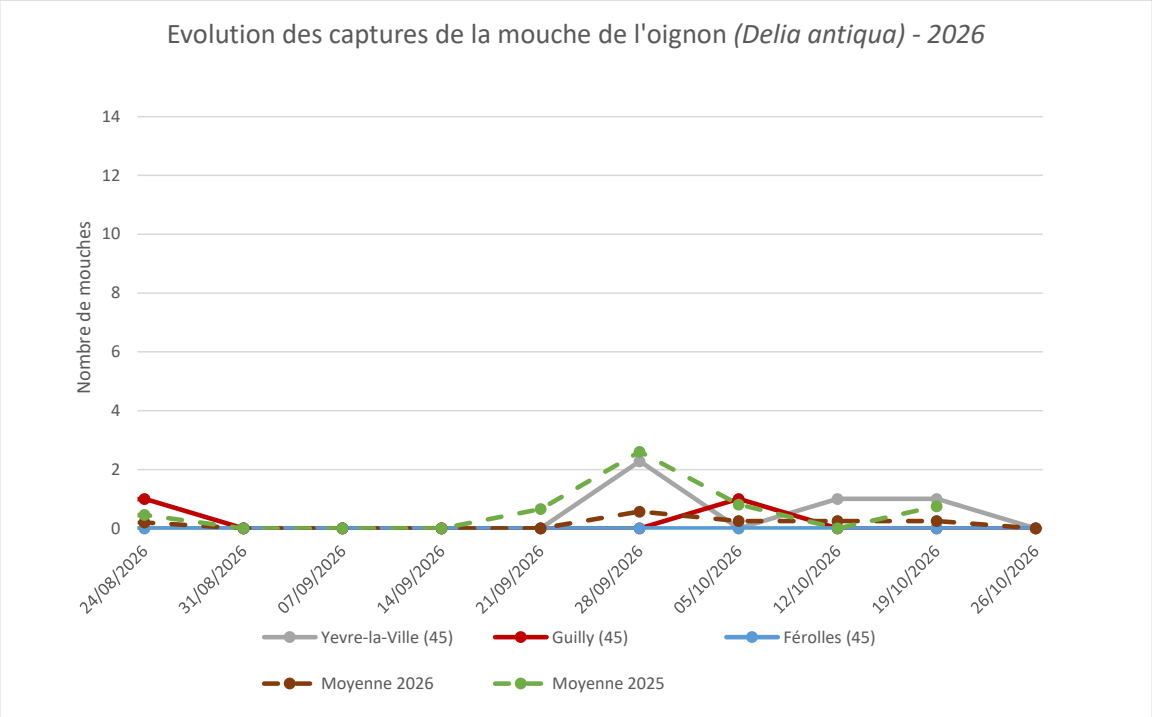
➢ Comme pour la mouche de l'oignon, l'objectif à atteindre est une levée rapide des semis (un semis peu profond peut permettre une germination plus rapide par exemple).

➢ En maraîchage traditionnel et quand cela est possible, les semis sous voile anti-insecte (maille 0.8 mm maximum) permettent de limiter les dégâts. Les plantations de bulbilles sont moins sujettes à risque mais le voile est tout de même recommandé.

MOUCHE DE L'OIGNON (*DELIA ANTIQUA*)

Composition du réseau d'observation

Des cuvettes sont en place dans le Loiret à Guilly, Férolles et Yèvre-la-ville. Les cuvettes ont été retirées car il s'agit du dernier relevé pour cette année.
De très rares captures de mouches de l'oignon ont été observées la semaine dernière et aucune cette semaine.



Prévision

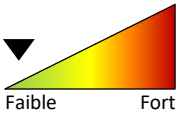
Modélisation SWAT : Ce modèle permet de prévoir l'activité de vol des mouches à partir de données météorologiques (relevés de températures, vent…) récoltées pour les stations météo suivantes : Chartres (28), Soings-en-Sologne (41) et Férolles (45).

Résultats de la modélisation	Vol	Développement Œufs	Développement Larves
Férolles	↘	↘	→
Tour en Sologne/Soings	↘	↘	→
Chartres	↘	↘	→

Selon la modélisation, **le vol est terminé, les pontes sont terminées et le développement des larves et des pupes sont bien actifs sur tous les secteurs.**

Vu les résultats observés sur les pièges de la région et les résultats de la modélisation, le risque est **faible** sur tous les secteurs.

La larve pour son développement va se positionner dans la gaine foliaire des jeunes oignons au niveau du plateau racinaire. Les plantes touchées finissent par se flétrir ou si l'attaque n'entraîne pas la mort des plants, ceux-ci deviennent plus sensibles à d'autres maladies comme les pourritures et les bactérioses (**plus d'informations ici**).



Gestion du risque

Un semis dans de bonnes conditions afin d'obtenir une levée rapide permet de diminuer le risque. La mouche de l'oignon reste préjudiciable jusqu'au stade 5-6 feuilles.
Un travail du sol 2 semaines avant le semis favorise la remontée des pupes, les rendant plus vulnérables aux prédateurs ainsi qu'aux températures nocturnes plus fraîches.
Les apports de compost doivent être réalisés le plus longtemps à l'avance du semis.

B	Méthodes alternatives : Des produits de bio-contrôle existent Des produits de bio-contrôles existent. Vous pouvez consulter la dernière note de service DGAL/SDQSPV listant les produits de bio-contrôle en cliquant sur ce lien : **http://www.ecophytopic.fr/tr/réglementation/mise-sur-le-marché-des-produits/liste-des-produits-de-biocontrôle-note-de-service**

Résistance aux produits phytosanitaires :

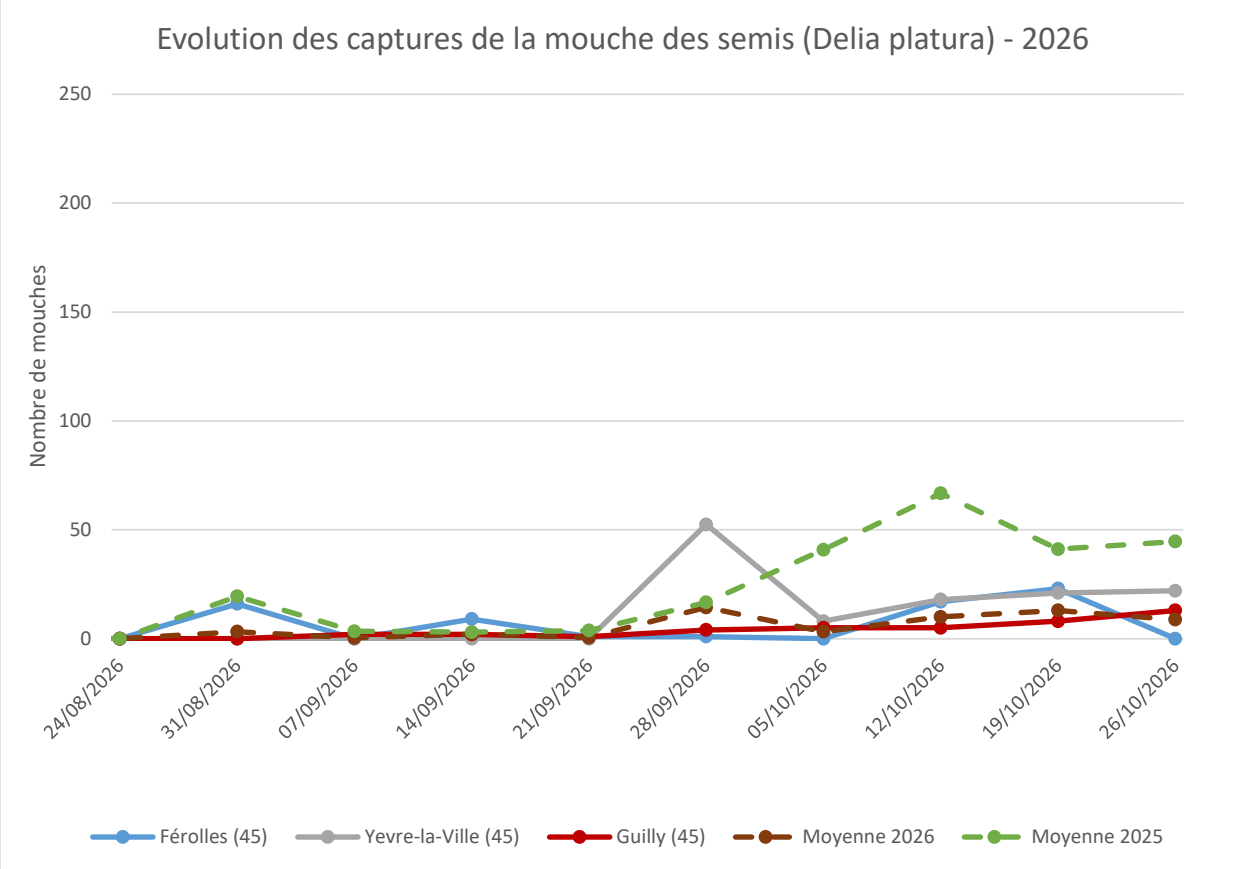
R

Des outils et informations sont disponibles sur le site Internet du réseau R4P (Réseau de Réflexion et de Recherche sur la Résistance aux Pesticides) de l'INRA : **https://www.r4p-inra.fr/fr/home/.**

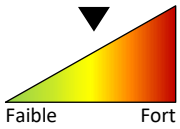
MOUCHE DES SEMIS (*DELIA PLATURA*)

Composition du réseau d'observation

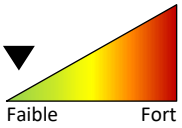
Les cuvettes en place pour la mouche de l'oignon donnent également une indication concernant le vol de la mouche des semis.



Seuil indicatif de risque



Cette semaine des mouches des semis ont été piégées sur 2 sites, Guilly et Yèvre la Ville.
Sur ces sites, le risque est **modéré.**
Pour le site de Férolles, le risque est **faible.**



Prévision

Les conditions météo des prochains jours seront favorables à la mouche des semis. (**Prévision météo France**).

Mesures prophylactiques :

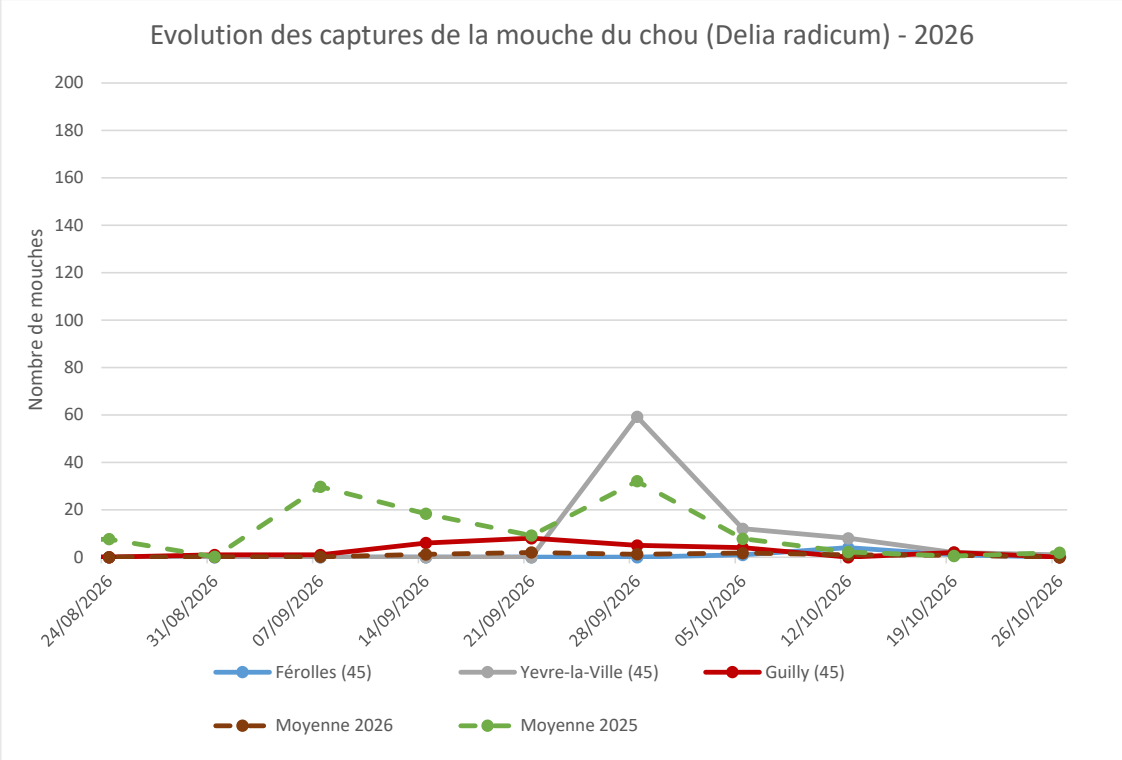
Les apports de compost ou de matière organique sont à réaliser bien en amont de la date d'implantation pour de nombreuses cultures sensibles aux mouches des semis. Veillez également à bien enfouir les résidus de récolte sur les parcelles voisines.
Comme pour la mouche de l'oignon, l'objectif à atteindre est une levée rapide des semis (un semis peu profond peut permettre une germination plus rapide par exemple).
En maraîchage traditionnel et quand cela est possible, les semis sous voile anti-insecte (maille 0.8 mm maximum) permettent de limiter les dégâts. Les plantations de bulbilles sont moins sujettes à risque mais le voile est tout de même recommandé.

	Méthodes alternatives : Des produits de bio-contrôle existent Des produits de bio-contrôles existent. Vous pouvez consulter la dernière note de service DGAL/SDQSPV listant les produits de bio-contrôle en cliquant sur ce lien : **http://www.ecophytopic.fr/tr/réglementation/mise-sur-le-marché-des-produits/liste-des-produits-de-biocontrôle-note-de-service**

MOUCHE DU CHOU (*DELIA RADICUM*)

Composition du réseau d'observation

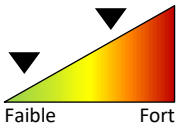
Les cuvettes jaunes en place pour la mouche de l'oignon permettent également de donner une indication sur la présence de mouches du chou.



Seuil indicatif de risque

Il n'y a pas de seuil de risque prédéfini, le risque est présent dès les premières captures.

Le vol est encore en cours sur le secteur du Nord du Loiret, le risque y est **modéré.** Pour le secteur de Guilly et Férolles, le risque est **faible**.



Prévision

Les conditions météo des prochains jours seront moyennement favorables au vol de la mouche du chou. (**Previsions météo France**)

Gestion du risque

Mesures prophylactiques :
La pose de voile insecte-proof sur les cultures à protéger après le semis protège bien les nouveaux semis.



Méthodes alternatives : Des produits de bio-contrôle existent
Des produits de bio-contrôles existent. Vous pouvez consulter la dernière note de service DGAL/SDQSPV listant les produits de bio-contrôle en cliquant sur ce lien : **http://www.ecophytopic.fr/tr/réglementation/mise-sur-le-marché-des-produits/liste-des-produits-de-biocontrôle-note-de-service**

Résistance aux produits phytosanitaires :



Des outils et informations sont disponibles sur le site Internet du réseau R4P (Réseau de Réflexion et de Recherche sur la Résistance aux Pesticides) de l'INRA : **https://www.r4p-inra.fr/fr/home/.**

NOCTUELLE DEFOLIATRICE (*AUTOGRAPHA GAMMA*)

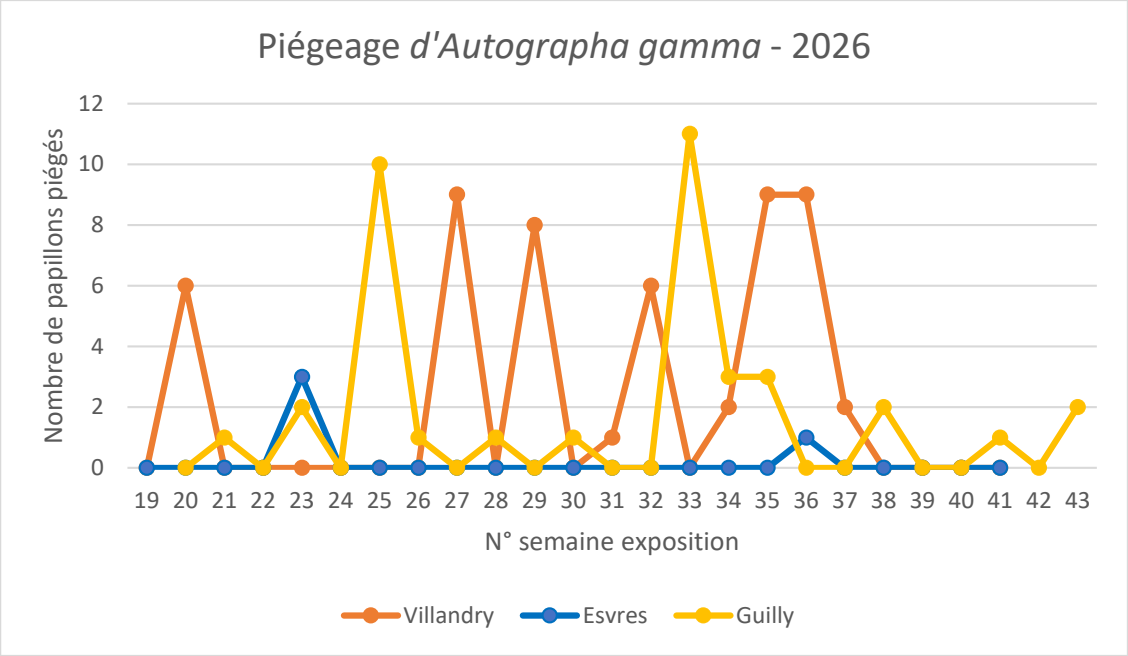
Composition du réseau d'observation

Des pièges à phéromone sont installés sur la région : 1 piège par site sur les 3 sites suivants : à Esvres et Villandry (37) ainsi qu'à Guilly (45).

Contexte d'observations

A Villandry et Esvres, le piégeage a été arrêté. Pour Guilly, 2 papillons ont été capturés cette semaine.
Il n'y a pas de dégât remonté sur les parcelles du réseau et aucune chenille n'a été observée.

Les données de piégeage donnent une indication. **Le vol est une alerte à l'observation**. Le risque est plus important quand les pontes et les premières chenilles sont observées en parcelle.

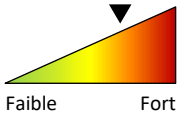


Seuil de nuisibilité

A. gamma pond sur un large panel de plantes cultivées, notamment la salade. Les données de piégeage donnent une indication. Le vol est une alerte à l'observation. Le risque est plus important quand les pontes et les premières chenilles sont observées en parcelle.

Prévision

Noctuelle gamma : le vol de la noctuelle Gamma est en cours dans la région. Le risque de chenilles sur les cultures est **modéré** sur le secteur de Guilly où le risque de ponte ou de présence de jeunes chenilles est en cours. Observer attentivement vos plantes. Ce papillon étant polyphage, de nombreuses cultures maraîchères sont à observer pour vérifier l'absence de pontes et de chenilles.



Gestion du risque

Mesures prophylactiques :
Surveiller régulièrement les cultures afin de détecter la présence de chenilles et de dégâts de morsure sur le feuillage. La pose de piège à phéromone permet de suivre l'évolution de ce ravageur sur vos parcelles.

B	Méthodes alternatives : Des produits de bio-contrôle existent Des produits de bio-contrôles existent. Vous pouvez consulter la dernière note de service DGAL/SDQSPV listant les produits de bio-contrôle en cliquant sur ce lien : **http://www.ecophytopic.fr/tr/réglementation/mise-sur-le-marché-des-produits/liste-des-produits-de-biocontrôle-note-de-service**

COMPOSITION DU RÉSEAU D'OBSERVATION

Lieu	Loiret (45)	Indre-et-Loire (37)
Nombre de parcelles observées	2 maraîchages 1 grosses carottes	1 maraîchage

STADES PHENOLOGIQUES

Les grosses carottes destinées à l'industrie sont actuellement au stade de grossissement de la racine, celle-ci ayant atteint jusqu'à environ 80 % de sa taille finale.

Les pièges utilisés pour le suivi des carottes maraîchères ont été déplacés dans une autre parcelle de jeunes carottes, actuellement au stade 4 et 8 feuilles, afin de poursuivre le suivi de la mouche de la carotte.

MOUCHE DE LA CAROTTE

Etat général

D'après le modèle SWAT, la mouche de la carotte est actuellement aux stades de larve et pupe dans tous les secteurs.

Au sein du réseau de piégeage :

Département	Secteur	Semaine							
		S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44
45	Guilly	0	0	0	0	0	1	1	0
	Darvoy	2	1	0	*	0	0	0	0
	Sigloy	0	0	0	*	0	0	0	0
37	Esvres	0	0	0	0	*	*	*	*

*Données manquantes pour cette semaine

Seuil indicatif de risque

Le risque se mesure à la parcelle avec comme facteurs aggravants la proximité d'un bois ou d'un précédent ombellifère.

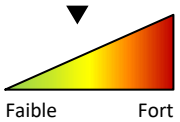
L'arrivée de l'automne correspond à une période de risque, généralement associée au démarrage du deuxième vol. Le développement de la mouche de la carotte est favorisé par des températures douces (15 à 20 °C) et un sol humide, conditions propices à la ponte et au développement des larves.

La culture est sensible à partir du stade 2 feuilles et jusqu'à 3 semaines avant la récolte.

Prévision

Les conditions climatiques annoncées sont défavorables au développement de la mouche de la carotte, en raison des faibles températures attendues.

Le risque est donc **modéré** à Guilly mais **faible** dans les autres secteurs.



Mesures prophylactiques :

➢ Sélectionner les parcelles les plus éloignées des zones refuges pour la mouche : haies de feuillus (les résineux sont moins attractifs), bosquets, maïs mais aussi tas de fumiers, de compost, de déchets.

➢ Maintenir les abords de la parcelle propres. L'entretien des talus et la suppression des broussailles permettent de diminuer les risques liés à la culture.

➢ Eviter tout apport de matière organique fraîche juste avant la culture.

➢ Respecter un délai de 5 ans entre deux cultures de carottes.

➢ Il est possible de suivre facilement le vol à l'aide de panneaux jaunes englués changés hebdomadairement (4 à 5 panneaux / parcelle, à proximité de zones refuges).

	Méthodes alternatives : - Seul le filet anti-insectes est efficace. Pour cela, il doit être posé avant le début du vol. En pratique, il est posé autour du 15-20 août chez nous. Il n'est pas nécessaire de protéger des cultures qui sont à moins de 3 semaines de la récolte. - Des tests ont été réalisés avec l'utilisation d'huile essentielle d'oignon sur petites parcelles en maraîchage très diversifié, avec des résultats qui ne vont pas tous dans le même sens en termes d'efficacité. A ce jour, les répulsifs n'ont pas d'effets suffisants.

Pour en savoir plus sur la mouche de la carotte : **http://ephytia.inra.fr/fr/C/16622/Hypp-encyclopedie-en-protection-des-plantes-Caracteristiques-du-ravageur-et-de-sesdegats 2**



Vous trouverez plus d'informations sur la mouche de la carotte en cliquant sur la vignette de la base ABAA ci-contre.

AUXILIAIRES

Quelques parasitoïdes sont parfois vus.

COMPOSITION DU RÉSEAU D'OBSERVATION

Le réseau d'observation initial est constitué par les secteurs suivants :

Parcelle	37	41	45	94
Pépinière		Le Controis-en-Sologne	Bray-Saint-Aignan	
Plantation	Montlouis-sur-Loire Villandry	Montlivault Huisseau-sur-Cosson Maslives Soings-en-Sologne Saint-Claude-de-Diray	Guilly Férolles Jargeau	Fresnes

STADES PHENOLOGIQUES

Les poireaux en pépinières ont été récoltés.

Les poireaux en plein champ se situent entre le stade de la 9ème feuille et la récolte. Des adventices dominantes sont observées : Souchet sp., Galinsoga sp. et Datura sp.

CONTEXTE D'OBSERVATIONS

THRIPS

Contexte d'observations

Dans les parcelles de **poireaux en plein champ**, des pièges chromatiques destinés au suivi hebdomadaire des thrips ont été mis en place pour estimer le nombre moyen d'individus observés sur 3 plaques :

Secteur	S29	S30	S31	S32	S33	S35	S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44
Guilly	88	93	70	16	112	41	18	35	18	9	12	36	23	8	9
Jargeau	110	85	35	20	140	*	60	50	35	*	*	40	35	2	5
Villandry	115	80	*	478	1000	*	68	70	47	102	89	43	15	9	3
Saint-Claude-de-Diray						89	112	16	13	6	14	17	33	4	2

*Pas de données disponibles pour la semaine indiquée

Dans les autres secteurs, aucun piège chromatique destiné au suivi hebdomadaire des thrips n'est actuellement installé, mais les observations au champ se poursuivent indiquant :

Secteur	Plantes avec dégâts de thrips (%)	Moyenne (individus/pied)
Férolles	20	1
Fresnes	25	1
Saint-Benoît-sur-Loire	100	4

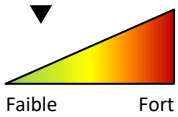
Seuil de nuisibilité

Le seuil de risque est atteint lorsque 50% des plantes présentent au moins 1 thrips.

Prévision

L'activité des thrips est optimale entre 25 et 30 °C, en conditions chaudes et sèches. Les températures annoncées pour les prochains jours, avec des maximales autour de 13 °C, devraient donc être défavorables à leur développement et à leur multiplication.

Le seuil de risque est **faible.**



TEIGNE

Contexte d'observations

À ce jour, quelques captures de teignes ont été observées :

Secteur	S32	S33	S34	S35	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44
Soings-en-Sologne	25	3	*	2	30	0	0	0	*	*	*	*
Guilly	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montlivault	5	*	*	1	*	0	*	0	*	0	*	*
Maslives	0	*	*	1	*	*	*	0	*	*	*	*
Villandry	0	0	0	*	0	0	0	0	0	0	0	0
Fresnes			3	*	0	*	12	2	0	*	0	0
Saint-Claude-de-Diray			0	0	2	1	0	0	0	0	0	0
Saint-Benoît-sur-Loire			3	*	0	*	3	*	0	*	0	0

*Pas de données disponibles pour la semaine indiquée

Seuil de nuisibilité

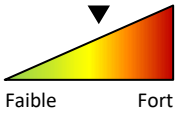
Le seuil de risque est atteint dès la sortie des premières larves.

Prévision

La teigne du poireau se développe préférentiellement dans des conditions chaudes et sèches. Son activité est optimale lorsque les températures se situent autour de 20 à 25 °C, avec un temps ensoleillé et peu d'humidité. Les périodes estivales et de début d'automne sont donc les plus favorables à la multiplication des populations.

Les températures annoncées pour les prochains jours seront défavorables au développement de la teigne du poireau.

Le seuil de risque est **faible** dans tous les secteurs.



AUXILIAIRES

Des coccinelles, syrphes, punaises prédatrices, chrysopes et *Aeolothrips intermedius* ont été observés dans les parcelles.

ALTERNARIOSE / STEMPHYLIOSE

Des symptômes d'alternariose / stemphyliose sont observés.

À Fresnes, 15 % des 25 pieds observés présentent des symptômes, avec 2 à 3 taches observées par plante. À Férolles, les symptômes sont moins marqués, avec 12 % des 25 pieds observés touchés et une moyenne d'une tache par plante.

Mesures prophylactiques :

✓ *Arroser de préférence le matin par beau temps pour permettre le ressuyage du feuillage aussi rapide que possible*
✓ *Laissez un intervalle de plusieurs jours entre deux irrigations*
✓ *Laissez de l'espace entre les plants pour faciliter la circulation d'air-planter sur buttes*
✓ *Limiter la prolifération des adventices qui augmenter l'humectation des feuilles*
✓ *Choisir des variétés tolérantes*

Merci à toutes et tous pour votre lecture.

Merci à toutes les collaboratrices et à tous les collaborateurs d'avoir participé au BSV.

803 abonnés au BSV Légumes



Mieux connaître

Votre DRAAF/SRAL vous informe	**Datura stramoine** ***Datura stramonium***	

Une nouvelle note nationale a été publiée en février 2025 ayant pour sujet la Datura Stramoine (*Datura stramonium*). Vous pourrez la retrouver en cliquant sur le lien suivant : ***lien Internet DRAAF***.

Pour plus d'informations sur les différentes espèces de Datura, cliquez sur le lien suivant : ***lien Internet DRAAF vers le dossier des fiches espèces Datura***

Votre DRAAF/SRAL vous informe	**Popillia japonica**	

Il a été capturé dans le Doubs. Soyez vigilants !

Communiqué de presse de la DRAAF Bourgogne – Franche-Comté : https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/20260624_popillia_japonica_2.pdf

Présence en Europe début 2026 : https://plateforme-esv.fr/sites/default/files/2026-06/BS-N%C2%B02_Mai_2026_Popillia-japonica.html

Note nationale Popillia j : lien

En complément :
Site Internet :
https://www.popillia.eu/
Flyer d'information et de procédure de signalement par application dédiée :
https://www.popillia.eu/files/10/FR---French/9/InfoPopilliaJaponicaInvasiveSpeciesFRIPMPopillia.pdf

Votre DRAAF/SRAL vous informe	***Ralstonia solanacearum***	

Gestion de foyer en cours depuis 2024 dans les départements du 28 et 41. Foyer associé à la contamination du Loir par la bactérie.

Vigilance !

Ralstonia solanacearum est une bactérie originaire des zones tropicales et semi-tropicales. Très polyphage, elle s'attaque à environ 250 espèces végétales cultivées ou adventices. Sous les effets du dérèglement climatique, elle est arrivée en Europe récemment.

Elle peut rester à l'état de dormance sous terre, jusqu'à 30 cm, pendant plusieurs années ou dans les eaux des rivières ou des étangs.

Elle pénètre dans la plante par les racines ou par les blessures occasionnées pour les outils sur la plante. Une fois dans la plante, les bactéries gagnent les vaisseaux du xylème dans lesquels elles se multiplient activement et provoquent leur occlusion et une restriction hydrique pour la plante qui finit par flétrir.

Symptômes observés :

- Flétrissement rapide et jaunissement des feuilles ;
- Nécrose et dessèchement des tissus ;
- Brunissement en anneau sur tubercules.



Recommandations :

Ne pas irriguer les parcelles de solanacées avec l'eau du Loir et déclarer auprès de la DDT concernée toutes autres parcelles irriguées avec l'eau du Loir.

Ne pas utiliser l'eau de Loir pour la préparation de bouillies de traitements phytosanitaires.

Eviter d'implanter des solanacées aux abords du Loir si les parcelles ont été inondées à l'automne.

Déclarer auprès du SRAL l'introduction de plants de pommes de terre en provenance d'autres pays (Belgique, Pays-Bas, Italie …). Ces plants peuvent être vecteurs de la bactérie et doivent faire l'objet d'analyses.

Une vigilance renforcée est demandée à l'ensemble des producteurs de tomates, poivrons, pommes de terre.

Il est recommandé d'observer attentivement les parcelles et de contacter le SRAL en cas de suspicion.

Information et arrêtés préfectoraux :

Depuis l'été 2024, cette bactérie a été détectée sur le Loir aval (de Châteaudun dans l'Eure-et-Loir, jusqu'à sa confluence avec la Sarthe, dans le Maine-et-Loire).

Des arrêtés préfectoraux départementaux ont été signés, fin 2024 dans l'Eure-et-Loir, et en juillet 2025 dans le Loir-et-Cher, interdisant l'irrigation des cultures de solanacées à partir de captage dans le Loir (ou de réserves alimentées par l'eau du Loir).

- **https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Communiques-de-presse/Annee-2025/PRESENCE-DE-LA-BACTERIE-RALSTONIA-SOLANACEARUM-DANS-LE-LOIR**
- **https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-et-developpement-rural/La-reglementation/Bacterie-Ralstonia**

Fiche de connaissance :

- **http://ephytia.inra.fr/fr/C/23093/Tropileg-Fletrissement-bacterien-R-solanacearum**
- **https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_ralstonia_dec2016_cle8332e2.pdf**

Contact :
Toute suspicion de présence doit être signalée par mail au SRAL de la DRAAF-Centre-Val-de-Loire :
sral.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr (avec photo et localisation si possible).

Votre DRAAF/SRAL vous informe

Curtobacterium flaccumfaciens



Appel à la vigilance sur les semences et en parcelle

Cette bactérie originaire d'Amérique du nord est classée organisme de quarantaine pour l'Union européenne.
C'est une bactérie qui touche le xylème des plantes et est responsable du flétrissement bactérien.
Ses cibles sont principalement les légumineuses de la famille des Fabacées (haricot, pois, soja, fève, féverole, lupin, trèfle, …).
Elle peut se transmettre par l'extérieur ou l'intérieur des semences et survivre dans le sol pendant au moins 2 hivers.
Elle a été détectée en Belgique en 2021, puis aux Pays-Bas en 2024 sur semences provenant les USA, et dont les lots avaient également été commercialisés dans d'autres pays de l'UE, dont la France.
En septembre 2025, le Laboratoire de la Santé des Végétaux de l'ANSES d'Angers a détecté des échantillons positifs pour des productions des départements 28, 41, 49, 79 et 85.
L'UE a pris la mesure de ce risque au travers des exigences du règlement UE 2025/1316 applicable sur semences à partir d'**avril 2026**. **http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2025/1316/oj**

Symptômes observés :
Perturbant le transport de l'eau en se multipliant dans le xylème, cette bactérie entraîne :
Un flétrissement progressif des feuilles surtout en journée ;
Des taches nécrotiques ;
Un jaunissement et parfois une déformation des gousses.





Sources photos ephytia.

Recommandations :
Depuis le 30/11/2024 (**Arrêté du 30/11/2024 publié JO du 05/12/2024**), un arrêté national de lutte précise les mesures de gestion, basé sur une surveillance de la symptomatologie.
A cet égard, l'instruction technique **DGAL/SDSPV/2026-85** du 13-02-2026 Ordre de service d'inspection de la surveillance officielle des organismes réglementés (SORE) pour la filière cultures légumières, en France métropolitaine intègre le prélèvement de 18 échantillons sans symptôme répartis sur 6 régions.

Il est recommandé d'observer attentivement les semences et les productions en parcelle et de contacter le SRAL en cas de suspicion.

Fiche de connaissance :
https://ephytia.inra.fr/fr/C/22663/Vigi-Semences-Curtobacterium-flaccumfaciens-pv-flaccumfaciens-Bacteriose-vasculaire-du-haricot

Contact :
Toute suspicion de présence doit être signalée par mail au SRAL de la DRAAF-Centre-Val-de-Loire :
sral.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr (avec photo et localisation si possible).

Votre DRAAF/SRAL vous informe	***Pestalotiopsis spp.*** ***Néopestalotiopsis spp.***	

Vigilance !

Le dépérissement néopestalotiopsien, maladie fongique affectant la fraise, est causé par le champignon *Pestalotiopsis spp*.

Initialement localisé dans le sud-est de la France depuis plusieurs années, ce pathogène connaît aujourd'hui une extension préoccupante, entraînant des pertes de rendement significatives.

Symptômes observés :

- Apparition de taches foliaires nécrotiques ;
- Pourriture des fruits ;
- Dépérissement généralisé des plants.



Recommandations :

Une vigilance renforcée est demandée à l'ensemble des acteurs de la filière, en culture de fraises sous serre comme en plein champ.

Il est recommandé d'observer attentivement les parcelles.

Notes nationales





























La règlementation a évolué en 2022, vous pouvez la retrouver en cliquant sur le lien ci-dessous :

Protection des pollinisateurs-Région Centre - Val de Loire

Liste des cultures non attractives en vigueur depuis le 05 juillet 2024